

L'immunité de Maudet vacille

Genève » La levée d'immunité du président du Conseil d'Etat genevois Pierre Maudet se précise. La commission législative du Grand Conseil a accepté hier la demande du Ministère public. La décision sera prise en plénière à huis clos.

Le vote de la commission est sans surprise étant donné que tous les partis souhaitaient cette levée d'immunité, y compris le PLR, la formation de Pierre Maudet. Le conseiller d'Etat lui-même y était favorable.

La date de la séance plénière sera fixée par le Bureau du Grand Conseil, a précisé hier la commission législative dans un communiqué. La prochaine séance ordinaire du parlement est fixée au 20 septembre. Il existe toutefois une possibilité d'organiser une séance extraordinaire quelques jours avant.

Une fois l'immunité de Pierre Maudet levée, le Ministère public pourra l'entendre comme prévenu pour «acceptation d'un avantage» suite à son voyage à Abu Dhabi. » **ATS**

CARPOSTAL

EXPLICATIONS EXIGÉES

Le Conseil fédéral devra de nouveau s'expliquer sur l'affaire Carpostal dans son rapport de gestion 2018. Sur la base de documents supplémentaires, les commissions de gestion renoncent en revanche à bloquer le traitement du rapport 2017 et recommandent au parlement de l'adopter cette session. Les Chambres fédérales auraient dû l'examiner cet été, ont rappelé hier les services du parlement. **ATS**

Louis Agassiz cède la place

Neuchâtel » La ville de Neuchâtel a décidé de reconsidérer la place et l'héritage de Louis Agassiz en rebaptisant un espace qui porte son nom en Tilo Frey, pionnière de l'émancipation féminine et des minorités ethniques. La modification interviendra en 2019. Le glaciologue, accusé d'avoir promu le racisme, soulève la polémique depuis quelques années en Suisse.

«On n'est pas en train de déshonorer la mémoire de Louis Agassiz» ou de «céder au politi-

quement correct», a déclaré hier Thomas Facchinetti, conseiller communal en charge de la culture et de l'intégration. «On est conscient de la contribution considérable du biologiste», cofondateur de l'Université de Neuchâtel et du Musée d'histoire naturelle, à la science.

Le scientifique est le premier à avoir parlé de l'âge glaciaire. Sa théorie sur les poissons fossiles fait toujours référence dans le monde. La ville estime néan-

moins qu'il subsiste encore de nombreux hommages de Louis Agassiz à Neuchâtel. Il peut «céder un peu des honneurs» qui lui sont faits au profit d'une femme de couleur. Les personnalités féminines sont d'ailleurs largement sous-représentées dans les noms de rue, a ajouté Thomas Facchinetti.

Tilo Frey, née au Cameroun d'une mère peule et d'un père suisse, a fait partie des onze premières femmes élues au Parlement fédéral en 1971. » **ATS**

Les enseignants ne poussent pas les élèves à adopter les dernières rectifications orthographiques

Nouvelle orthographe: un cas d'école

« THIERRY JACOLET

Enseignement » «Les réformes du français sont une gageüre pour les maitres et maitresses qui enseignent en rang d'ogon à l'école.» La phrase vous choque? Normal, les enseignants ne travaillent pas en «rang d'ogon» dans les classes. Mais sinon? Rien ne vous fait mal aux yeux? Peut-être parce que la nouvelle orthographe du français vous est familière. Décidée en 1992, elle a fait tomber une partie des accents circonflexes ou simplifié la graphie de certains mots.

La langue française subit de manière cyclique des changements qui, pour le citoyen lambda, passent le plus souvent inaperçus. A l'inverse de la réformette formulée par deux professeurs wallons en début de semaine dans le quotidien français *Libération*. Leur proposition de simplifier la règle de l'accord du participe passé avec l'auxiliaire avoir a fait quelques vagues (lire ci-après).

Liste de mots modifiés

Cette histoire belge rappelle que les modifications grammaticales ou orthographiques ont de la peine à trouver une place dans les cahiers d'école. Prenons les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française au début des années 1990. Elles font partie des meubles depuis 1996 dans les écoles de Suisse romande. Un peu comme la coiffeuse de grand-maman qui prend la poussière au fond de la chambre à coucher...

«Dans l'enseignement des cantons romands, rien n'a été imposé», assure Olivier Maradan, secrétaire général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). C'est cette dernière qui a distribué en 2002 aux enseignants un fascicule baptisé *Rectifications de l'orthographe française* contenant notamment une liste d'environ 300 mots modifiés. «Nous recommandons la tolérance pour les graphies rectifiées, tout en les laissant à la libre appréciation des enseignants», poursuit Olivier Maradan. Ceux qui appliquent ces modifications à la lettre sont surtout des membres des organes linguistiques, car plus sensibilisés et militants. En défi-



Les modifications orthographiques ont de la peine à trouver une place dans les cahiers d'école ou auprès des adultes. Alain Wicht-archives

nitive, c'est le dictionnaire qui fait foi.»

Peu d'adeptes

Alors, qui écrit désormais quasi phonétiquement «nénufar»? Qui laisse tomber l'accent circonflexe dans «naître» ou met le tréma sur le «u» d'«ambiguë»? Qui? Difficile de trouver un adepte au quotidien de la nou-

«Ces nouveautés ne suppriment pas les anciennes normes et n'ont pas force de loi»

Jean-Claude Marguet

velle orthographe. Et même quand une enseignante accepte d'en parler, c'est sous anonymat.

«J'aime bien l'utiliser, parce que c'est une simplification de la langue», confie cette jurassienne. «Il est toutefois extrêmement difficile de faire passer ces modifications.» Et de prendre l'exemple d'un rapport envoyé à

l'administration qu'un élu a retourné, après avoir corrigé la nouvelle orthographe...

Si les enseignants contactés ont connaissance de ces changements, aucun n'en fait un exercice imposé. Exemple à l'école primaire de Cormanon, à Villars-sur-Glâne. «Nous n'enseignons pas spécifiquement ces rectifications et ne poussons pas

les élèves à les adopter», souligne Yvan Python, responsable d'établissement et également enseignant. «Et si un élève décide d'écrire volontairement ou par mégarde avec la nouvelle orthographe, nous l'acceptons dans une évaluation.»

Les deux cohabitent

Pas de dogmatisme en la matière en Suisse romande. Les deux orthographe cohabitent dans les classes. «Ces rectifications ne suppriment pas les anciennes normes et n'ont pas force de loi», insiste Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel. «Ce sont des recommandations qui sont tolérées et les enseignants en informent les élèves.»

La nouvelle orthographe reste toutefois une pratique minoritaire, comme l'affirme François Grin, professeur d'économie à la Faculté de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève. «Dans dix ans, son usage aura sans doute légèrement augmenté», mesure M. Grin, qui est aussi président de la Délégation suisse à la langue française (DLF), chargée d'assurer pour les gouvernements des cantons romands un suivi régulier des questions qui touchent à la langue française.

Une formule phonétique?

«Les gens en faveur de la réforme estiment souvent qu'en raison de sa difficulté, l'orthographe est foncièrement élitiste, développe-t-il. Si on la simplifie, on se présente donc en progressiste au niveau politique. Ce principe se défend à un niveau général mais en l'espèce, les modifications de 1990 sont mineures et l'orthographe française reste compliquée. Donc, si c'est par souci de justice sociale qu'on veut simplifier l'orthographe, il faudrait envisager des réformes orthographiques beaucoup plus radicales, voire adopter une orthographe phonétique.»

Parmi les dernières rectifications, les plus criardes comme «nénufar» finiront certainement oubliées et enterrées. D'autres sont entrées dans l'usage courant sans faire de vagues. Ce qui n'empêche l'ancienne orthographe d'être encore utilisée de façon très majoritaire dans l'édition et dans la presse. La preuve, ici, en 5000 caractères. »

C'EST UNE NOUVELLE SIMPLIFICATION «ÉTAYÉE ET QUI AURAIT DU SENS»

Le français est une langue de bois suffisamment tordue pour mériter des tailles et remodelages au gré des réformes de la grammaire ou de l'orthographe. Encore faut-il pouvoir les faire appliquer. «C'est difficile en raison de la multiplicité et de la dispersion mondiale des pays francophones», observe Olivier Maradan, secrétaire général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Aucune réforme n'est imposée depuis longtemps. La dernière décision contraignante remonte à l'édit de Villers-Cotterêts du

10 août 1539, quand le roi de France François 1^{er} décidait de faire du français la langue officielle du droit et de l'administration du pays.

«Une réforme orthographique formelle et contraignante a été adoptée voici dix ans pour l'allemand, ce qui serait difficile à envisager pour le français car aucun organe international n'a la compétence d'en décider pour tous les usagers», relève Olivier Maradan. Les velléités ne manquent pourtant pas. La récente proposition belge de rendre le participe passé invariable avec l'auxiliaire avoir est

légitime, aux yeux de François Grin, professeur d'économie à la Faculté de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève.

«Il n'y a pas de raison forte de s'accrocher aux règles très compliquées de l'accord du participe passé, estime-t-il. Certaines d'entre elles résultent avant tout d'oukases de grammairiens d'il y a trois ou quatre siècles, et ne sont pas vraiment justifiées. Cette proposition s'inscrit dans le même esprit de simplification que les modifications orthographiques de 1990, mais elle a plus de sens: elle est basée sur une logique mieux étayée.» **TJ**